Règlement du Prix du meilleur projet de master en Neurosciences computationnelles
(Prize of the best Master's Thesis in Computational Neuroscience)

Art. 1
Afin de promouvoir le domaine de « Computational Neuroscience », la Section du Master en Neuro-X institue un prix dénommé « Master thesis award in Computational Neuroscience ».

Art. 2
Le prix est destiné à récompenser l'étudiant (e) ayant présenté un projet de master de haut niveau (note égale à 6.0) dans le domaine de « Computational neuroscience », indépendamment de la Section de l'étudiant (e) concerné (e).

Art. 3
Le prix se monte à CHF 1000.- (mille francs suisses). Il est en principe attribué chaque année sous réserve de disponibilité d'argent dans le Fonds dédié à ce prix.
Le prix est décerné au lauréat (à la lauréate) lors de la cérémonie des diplômes de la section du Candidat (de la candidate).
Le montant initiale de ce Fonds est d'au moins CHF 5000.
Si le comité ne considère qu'aucun(e) candidat(e) ne mérite d'être récompensé(e) par le Prix, la section Neuro-X renonce à le décerner.

Art. 4
Le lauréat (la lauréate) est choisi(e) par un jury chargé d'évaluer les projets soumis ; ce jury est formé de deux représentants de l'EPFL compétents dans le domaine de « Computational neuroscience » dans un sens large, à l'exclusion des enseignants responsables du projet de master du candidat (de la candidate). Les deux représentants de l'EPFL peuvent coopter un troisième expert d'une université ou haute école Suisse. Un des deux représentants de l'EPFL est le président de jury et transmet le résultat à la section Neuro-X.

Art. 5
Les décisions du jury ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

Art. 6
La procédure de postulation et d'attribution du Prix est la suivante :

- Le jury de thèse de master évalue la qualité du projet et propose à la personne candidate de postuler pour le prix.
- La personne candidate suit la procédure de soumission en ligne de l'EPFL.
- En parallèle, la personne candidate soumet à la section NX sa lettre de motivation mettant en avant les objectifs atteints lors de son travail de master et les arguments pour l'obtention du prix.
- Le comité de sélection se réunit 1 fois par année et évalue les candidatures basées sur les documents fournis et désigne la ou les personne(s) lauréate(s) du prix.

Art. 7
Le présent règlement entre en vigueur à la date de la signature

Neuro-X
EPFL IC/STI/SV
AA B 108
Station N° 15
CH - 1015 Lausanne
Phone : +4121 693 97 74
E-mail : snx@epfl.ch
Website : go.epfl.ch/SNX

EPFL

SNX

Ambrogio Fasoli

2025-04-30 13:59
Ambrogio Fasoli

Prof. Ambrogio Fasoli
Vice-président académique

Lausanne, le

Laboratory of Computational Neuroscience

W. Gerstner

Prof. Wulfram Gerstner

Lausanne, le 14.04.2025

Prof. Dimitri Van De Ville
Directeur de la section de Neuro-X

Lausanne, le 29/04/2025

Alexander Mathis Lab

Prof. Alexander Mathis

Lausanne, le 15.04.2025

EPFL IC/STI/SV
AA B 108
Station N° 15
CH - 1015 Lausanne

Phone : +4121 693 97 74
E-mail : snx@epfl.ch
Website : go.epfl.ch/SNX